

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 30 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 020/2023

**RÉVISION - ACTUALISATION DES TARIFS ET CRÉATION DE
NOUVEAUX TARIFS**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 24 mars 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Jehan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Franck Letrouvé a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

OBJET : RÉVISION - ACTUALISATION DES TARIFS ET CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS :

M. Jean-Christophe Faës donne lecture de l'exposé suivant :

L'article L2213-6 du code général des collectivités territoriales stipule que les autorisations d'occupation du domaine public sont soumises au paiement d'une redevance.

La grille tarifaire actuelle des droits de place d'occupation du domaine public sur les marchés et hors marchés (activités commerciales et travaux) a été approuvée par le conseil municipal du 18 décembre 2015.

La grille tarifaire actuelle des droits de voirie a été approuvée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2009.

Le tarif de transport des animaux à la fourrière animale a été créé par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2006.

Les tarifs des redevances d'occupation du domaine public n'ont pas été révisés depuis plusieurs années, il apparait nécessaire de les actualiser et d'en créer de nouveaux afin de tenir compte de nouveaux types d'occupation.

Par ailleurs, au vu des évolutions des charges pour la commune, dont la masse salariale et les fortes augmentations des fluides (eau, électricité, carburants), il convient d'ajuster les tarifs existants en fonction de l'inflation et de créer un tarif pour les consommations d'eau et d'électricité sur le domaine public.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2213-6

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2006 fixant le tarif de transport des animaux errants à la fourrière animale,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2009 fixant la grille tarifaire des droits de voirie,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 fixant la grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public sur les marchés et hors marchés pour les activités commerciales et de chantier,

Vu la délibération du 24 février 2022 donnant délégation à Mme la Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des recettes non fiscales de la section de fonctionnement, Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs des droits de place d'occupation du domaine public sur les marchés et hors marchés, des droits de voirie, et de la redevance pour la capture et le transport des animaux errants à la fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2023,

Considérant qu'il convient de créer un tarif « eau » pour les utilisateurs du domaine public consommant plus de 50l/j et/ou se raccordant sur le réseau d'eau à 0,15€/ml/jour ou 0,60€/ml/mois, et un tarif « électricité » à 0,40€/ml/jour ou 1,60€/ml/mois,

Considérant qu'il convient de créer un tarif pour les terrasses installées sur le quartier touristique de Trentemoult-village (dans le périmètre compris entre la Loire, la rue de la Californie, la rue Roiné, la rue du General Leclerc et l'avenue de la Loire) à 4,75/m²/mois,

Considérant qu'il convient de créer un tarif pour les animations commerciales diverses et/ou étalages exceptionnels à 2€/m²/jour,

Considérant qu'il convient de réduire de 50% le tarif des occupations du domaine public pour les chantiers se déroulant dans le périmètre de la ZAC du château et/ou du quartier politique de la ville,

Considérant qu'il convient de supprimer la redevance de droit de voirie pour les devantures,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Considérant qu'il convient de créer un tarif pour les tournages de film à vocation commerciale ou publicitaire se déroulant sur le domaine public avec installation de matériel à 100€ la ½ journée, 170€ la journée entière et 108€ le ½ journée si il y a fermeture de voie,

Considérant qu'il convient de créer un tarif unique pour la capture et le transport des animaux errants à la fourrière animale à 80€ et un tarif pour la capture et la remise de l'animal à son propriétaire à 50€,

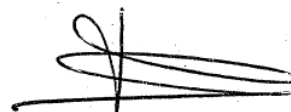
Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 16 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la grille tarifaire en annexe des droits de place d'occupation du domaine public sur les marchés et hors marchés, des droits de voirie, et de la redevance de capture et transport des animaux errants à la fourrière animale ou de remise à son propriétaire. Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2023.

- Autorise Mme La Maire à réviser tous ces tarifs annuellement, par voie d'arrêté, conformément à la délibération du 24 février 2022

La maire,
Agnès Bourgeois



DROITS DE PLACE - MARCHES	
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023
<i>* ABONNES avec répurcation - le ml/mois.</i>	
Mardi - Place Odette Robert, Vendredi - Place du 8 Mai 1945, Jeudi- Ragon	4,79 €
Forfait électricité	1,60 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	0,60 €
<i>* ABONNES le ml/mois, non soumis à la redevance spéciale de la répurcation.</i>	
Samedi - Trentemoult, Dimanche - Ragon	4,49 €
Forfait électricité	1,60 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	0,60 €
<i>* TOUS LES COMMERÇANTS ET EMPLOYÉS - par marché le ml/jour.</i>	
Tarif véhicule (sauf les véhicules autorisés par le règlement des marchés ex : remorque-boutiques, camions magasins, véhicules isothermes, véhicules équipés d'une cabine d'essayage ...)	5,50 €
Forfait électricité	0,40 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	0,15 €
<i>* PASSAGERS - Par marché le ml/jour</i>	
Forfait électricité	0,40 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	0,15 €
<i>* POSTICHEURS-DEMONSTRATEURS - Par marché le ml/jour</i>	
Forfait électricité	0,40 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	0,15 €

DROITS DE PLACE HORS MARCHÉS TARIFS		
Tarifs pour des travaux sur la voie publique		
Intitulé	Unité	Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023
Nacelle, engin mobile télescopique, machine, grue, engin de levage	m ² /jour	1,65 €
Cloisonnement, clôture	m ² /mois	12,10 €
Plots ligne aérienne, autres plots	unité/mois	93,00 €
Benne, toupie à béton	unité/jour	13,20 €
Dépôts de matériaux	m ² /jour	3,36 €
Echafaudage tous modèles occupant ou surplombant le domaine public	m ² /jour	1,76 €
Fermeture voie publique	1/2 journée	118,80 €
Fermeture demi-voie publique	1/2 journée	59,40 €
Fermeture voie publique	journée	189,20 €
Fermeture demi-voie publique	journée	94,60 €
Stationnement véhicule pour travaux/base vie, modulaire mobile, cabane (sans cloisonnement et/ou clôture)	unité/jour	8,80 €
Demi tarif pour les travaux sur la voie publique dans la ZAC du château et/ou le Quartier prioritaire politique de la Ville Château-Mahaudière	TOUS LES TARIFS ci-dessus, SAUF Fermeture de voirie	Tarif divisé par 2

Tarifs pour des activités commerciales sur le domaine public

Intitulé	Unité	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2023
Chevalets (1,20mX0,80m - limité à 1 dispositif par commerce)/distributeurs de journaux pub et autres dispositifs	unité/mois	20,13 €
Dispositif enseigne mobile (drapeaux/étendards/totems)	unité/mois	23,72 €
Commerces divers hors marché	ml/jour	4,57 €
Vente de denrées alimentaires hors marchés	ml/jour	1,38 €
Restauration ambulante, Food-Truck	m ² /jour	1,32 €
Vente occasionnelle fleurs coupées, plantes en pots, sapins	m ² /jour	1,43 €
Étalages, dépôts divers et stationnements, rôtissoires, vitrines mobiles, engins de vente, distributeurs automatiques de boissons, pots de fleurs et dépôts non tarifés	ml/mois	11,40 €
Terrasses en saillie sur domaine public hors secteur Trentemoult village (périmètre compris entre la Loire, la rue de la Californie, la rue Roiné, la rue du General Leclerc et l'avenue de la Loire)	m ² /mois	3,76 €
Terrasses en saillie sur domaine public sur secteur Trentemoult village (périmètre compris entre la Loire, la rue de la Californie, la rue Roiné, la rue du General Leclerc et l'avenue de la Loire)	m ² /mois	4,75 €
Animations commerciales diverses/étalages exceptionnels	m ² /jour	2,00 €
Cirques et chapiteaux	m ² /jour	0,41 €
Manèges (de 1 à 400m ²)	m ² /jour	0,23 €
Manèges (à partir de 401m ²)	m ² /jour	0,18 €
Guignols - marionnettes	forfait/jour	22,50 €
Véhicules à usage de bureau, magasins expositions ou supports publicitaires (moins de 6ml)	ml/jour	13,70 €
Véhicules à usage de bureau, magasins expositions ou supports publicitaires (plus de 6ml)	ml/jour	19,03 €

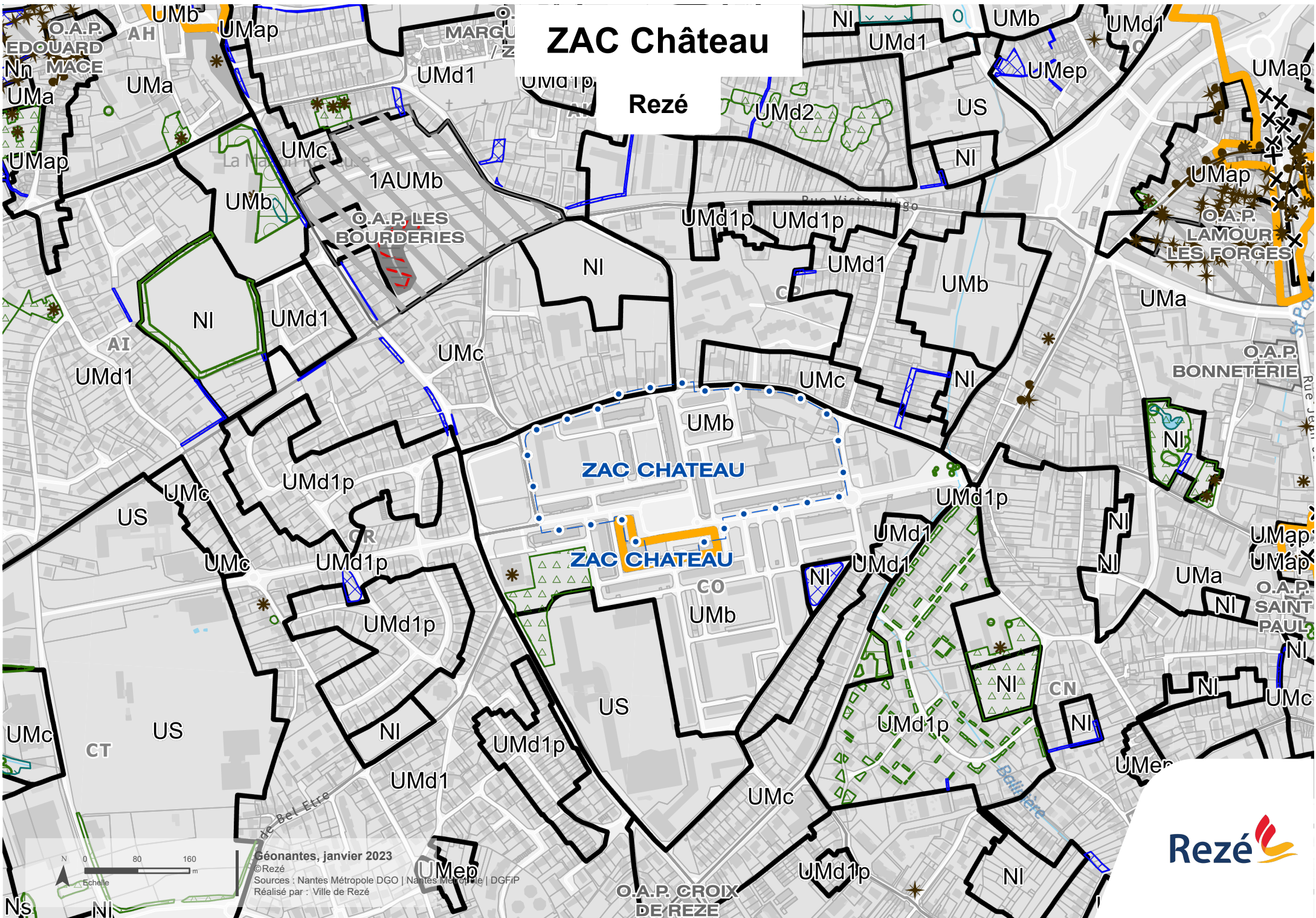
Local de vente ou d'information	m ² /mois	8,91 €
Forfait électricité	ml/jour	0,40 €
Forfait eau (avec raccordement et/ou > 50l/jour)	ml/jour	0,15 €
Tournage d'un film à vocation commerciale ou publicitaire avec positionnement de matériel sur domaine public	journée	170,00 €
Tournage d'un film à vocation commerciale ou publicitaire avec positionnement de matériel sur domaine public	1/2 journée	100,00 €
Tournage d'un film à vocation commerciale ou publicitaire avec fermeture de voie (cumulable avec les 2 autres tarifs ci-dessus)	1/2 journée	108,00 €

DROITS DE VOIRIE	
Désignation	Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023
ENSEIGNES PERPENDICULAIRES (le m²)	27,94 €
ENSEIGNES PARALLELES (le m²)	18,92 €
BANNES ET AUVENTS (le m²) Bannes, tentes ou stores développant sur la voie publique, marquise, baldaquins	6,27 €
SPOTS, LANTERNES (unité)	6,27 €

Transport des animaux errants à la fourrière	
	Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023
frais de capture et transport des animaux errants à la fourrière animale	80,00 €
frais de capture et/ou remise à son propriétaire	50,00 €

ZAC Château

Rezé



Géonantes, janvier 2023
© Rezé
Sources : Nantes Métropole DGO | Nantes Métropole | DGFiP
Réalisé par : Ville de Rezé



ZAC Château

Rezé

Urbanisme

Prescription surfacique



Emplacement réservé (P5-01/02/03/04)

Emplacement réservé (P5-01/02/03/04)



Espace boisé classé (P1-03)

Espace boisé classé (P1-03)



Espace paysager à protéger (P7-05)

Espace paysager à protéger (P7-05)



Zone humide (P7-04)

Zone humide (P7-04)



Périmètres d'Autorisation de stationnement (P4-03)

Périmètres d'Autorisation de stationnement (P4-03)



Polarité commerciale de proximité et centralité (P22-09)

Polarité commerciale de proximité et centralité (P22-09)

Prescription linéaire



Recul / Retrait minimal (P15-01)

Recul / Retrait minimal (P15-01)



Implantation obligatoire (P15-02)

Implantation obligatoire (P15-02)



Petit patrimoine linéaire (P7-02)

Petit patrimoine linéaire (P7-02)



Séquence urbaine 2 (P7-17)

Séquence urbaine 2 (P7-17)



Linéaire commercial souple (P22-03)

Linéaire commercial souple (P22-03)

Prescription ponctuelle



Patrimoine bâti (P7-01)

Patrimoine bâti (P7-01)



Petit patrimoine (P7-02)

Petit patrimoine (P7-02)



Zonage



OAP Sectorielle (P18-00)



ZAC (I02)

